

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 18 mai 2018

Membres présents : 12 – Membres excusés : 03 - Procurations : 03 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 18 mai 2018 à 20h.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MAUPOU.

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire générale.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 13 avril 2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Procès-Verbal.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de rajouter deux points à l'ordre du jour. A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent ces rajouts.

Le Conseil municipal délibère ensuite, sous la présidence de Monsieur le Maire, sur les points suivants :

1. *Acquisition de vitrines extérieures : dépense d'investissement*

Vu la facture du 21 mars 2018 de la société Manutan Collectivités d'un montant de 479,51 € HT soit 575,41 € TTC ;

Vu le type de matériel ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'inscrire cette dépense en section d'investissement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater la facture correspondante au compte 2188.

2. *Mise en sécurité des bâtiments communaux : devis*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique GIRARD chargé de consulter les entreprises selon la commande de la commune pour l'obtention des devis. Ce dernier fait un compte-rendu des offres reçues.

Michaël BARÉ précise que les travaux les plus urgents concernent la salle polyvalente. Monsieur Jacques Bernard MAGNER s'interroge sur l'utilité d'un système de sécurité à la salle polyvalente. En réponse, cela permet notamment de sécuriser le matériel communal et privé lors des locations. Madame Delphine LEHOREAU s'interroge, quant à elle, sur d'éventuelles subventions de La Poste pour le bâtiment de la Mairie. Monsieur le Maire indique qu'aucune subvention n'est attribuée par La Poste pour ce type d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De remplacer le clavier numérique du système d'alarme de la salle polyvalente par un clavier digital. Il est demandé de solliciter l'entreprise TAUVERON pour une reprise du matériel et de proposer un tarif en conséquence.

3. *Organisation des temps scolaires : horaires journaliers*

Vu la délibération n°18.03.16-11 du 16 mars 2018 ;

Vu la nécessité de reprendre cet emploi du temps suite à l'impossibilité du transport scolaire à effectuer le ramassage le mercredi à 12h15.

Considérant le Conseil d'école exceptionnel du 4 mai 2018, proposant l'emploi du temps présenté ci-après :

| HORAIRES | TEMPS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES |
|-------------------------------------|-----------------------------------------|
| 7h-8h50 | Garderie |
| 8h50-9h00 | Temps d'accueil |
| 9h00-12h15 (sauf mercredi 12h00) | Temps d'enseignement |
| 12h15-13h35 | Pause méridienne |
| 13h35-14h20 | TAP (ou APC) |
| 14h20-14h30 | Temps d'accueil |
| 14h30-16h30 | Temps d'enseignement |
| 16h30-18h30 | Garderie |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De valider l'emploi du temps présenté ci-avant.

4. Désherbeur thermique : demande de subvention (Agence de l'Eau)

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la commune n'emploie plus de produits phytosanitaires, à l'exception de quelques secteurs très restreints.

Dans l'objectif d'acquérir un désherbeur thermique,

Considérant les aides financières accordées aux collectivités par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, dans le cadre de l'acquisition de matériel de désherbage alternatif pour la réduction de l'usage des pesticides ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition d'un désherbeur thermique.

5. Acquisition d'un abri bus

Vu la demande pour la mise en place d'un abri bus au village de Bogros ;

Vu le devis de la société Manutan Collectivités d'un montant de 1 445 € HT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- D'accepter le devis pour l'acquisition d'un abri bus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant et mandater cette dépense en section d'investissement.

Monsieur Stéphane MAUPOU rappelle qu'il serait opportun de vérifier le vieillissement des abris déjà installés et de prévoir les petites réparations le cas échéant.

6. Contrôle des poteaux d'incendie : renouvellement de la convention avec la SEMERAP

Vu la délibération n°17.08.22-4 instaurant une périodicité annuelle pour le contrôle des poteaux d'incendie sur la commune de Charbonnières-les-Vieilles ;

Considérant que la convention avec la SEMERAP, pour le contrôle des poteaux d'incendie, arrive à échéance le 26 juin 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- De renouveler la convention avec la SEMERAP, pour le contrôle des poteaux d'incendie, pour une durée d'un an.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférent.

Questions communautaires

Questions diverses

- a) **Baux ruraux à renouveler** : Certains baux ruraux arrivent à échéance cette année, il convient de les renouveler. Un courrier sera adressé aux locataires.
- b) **Panneaux publicitaires des associations : information du Département** : lecture du courrier transmis par le département (rappel des règles d'affichage à respecter par les associations).
- c) **SEMERAP : compte-rendu technique 2017 du service d'assainissement collectif** ;
- d) **Cimetière : plan topographique** ;
- e) **Cimetière : demande d'amélioration de l'accessibilité** : l'accès peut se faire en véhicule pour cette demande particulière.
- f) **Association « Autour du Four Banal de Lalignier » : demande de subvention de fonctionnement** ;
- g) **Prêt de tables : demande d'un administré** ;
- h) **Barnum : demande de prêt** : prêt possible aux associations (fêtes de villages...) avec don libre au CCAS.
- i) **Logements communaux** : trois locataires nous ont fait part de leurs départs.
- j) **Rénovation du monument aux morts** ;
- k) **Traversée du bourg par les véhicules : courrier d'un administré** ;
- l) **Gour de Tazenat : résultats 1ères analyses 2018**. Les analyses ont donné des résultats satisfaisants.
- m) **Orange : amélioration du réseau de téléphonie mobile**. La commune a été contactée concernant un projet d'amélioration du réseau. Pour l'instant, les résultats attendus ne sont pas intéressants pour le territoire.
- n) **Préfecture : réunion sur la problématique des réseaux de téléphonie fixe** ;
- o) **Immeuble menaçant ruine à Bogros** ;
- p) **Information DIA** ;
- q) **Trail des Volcans** ;
- r) **SMAD des Combrailles : fonds de mutualisation A 89** ;
- s) **SEMERAP : changement de gouvernance** ;
- t) **Conseil départemental du Puy-de-Dôme : module E-Rando63** ;
- u) **Conseil départemental du Puy-de-Dôme : démarche « Ma commune au naturel »** ;
- v) **Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme : déclaration de dégâts dus aux sangliers** ;
- w) **Agence de l'eau Loire-Bretagne : note aux maires 2018** ;
- x) **Dotations Globales de Fonctionnement : courrier de Madame la Députée Christine PIRES BEAUNE** ;
- y) **Salle polyvalente : schéma départemental de l'habitat le 25 mai 2018** ;
- z) **Comités de villages** ;
- aa) **Travaux solidaires : journée du 21 mai 2018** ;
- bb) **Réunion à Montcel le 4 juin 2018** ;
- cc) **Réunion des associations : le 2 juin 2018** ;
- dd) **Exposition « Carte blanche à HenriJean »** ;
- ee) **Date du prochain Conseil Municipal : 22 ou 29 juin**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.